

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 25 septembre 2025

**Rapporteur :
Monsieur Didier LEROY**

N° 27

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 06/10/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 06/10/2025 (accusé de réception du 06/10/2025)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération*

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

**Sollicitation du soutien financier de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour
plusieurs projets relatifs à la petite enfance**

Les CAF accompagnent financièrement les gestionnaires de structures petite enfance pour certains projets visant à maintenir la qualité d'accueil.

Pour plusieurs projets menés en 2025, Quimper Bretagne Occidentale sollicite ainsi le soutien de la CAF à hauteur de 288 204 € en fonctionnement et 48 962 € en investissement.

La collectivité bénéficie également d'une subvention au titre du dispositif Informer Détecter Accompagner (IDA) à hauteur de 49 000 €. Enfin, la collectivité a d'ores et déjà sollicité l'aide CAF pour le projet de relogement de la crèche l'Arche de Noé pour un montant de 731 200 €.

Les Caisses d'Allocations Familiales (CAF) sont les premiers financeurs des établissements d'accueil du jeune enfant. En plus de la Prestation de Service Unique et de bonus, les CAF accompagnent les structures pour certains projets visant à maintenir la qualité de l'accueil, en versant des aides au fonctionnement et à l'investissement.

Quimper Bretagne Occidentale sollicite ainsi le soutien de la CAF pour plusieurs projets menés en 2025, les demandes devaient être déposées avant fin juin 2025. Une délibération de la collectivité est sollicitée pour finaliser les dossiers.

Demandes relatives au fonctionnement :

- **accueil et accompagnement des enfants en situation de handicap ou présentant des difficultés de développement** - Quimper Bretagne Occidentale emploie une psychomotricienne à temps complet pour la prise en charge de ces enfants, pour un coût de 65 783 €. Une prise en charge de cette dépense à hauteur de 80 % a été sollicitée auprès de la CAF soit un montant de 52 626 € ;

- **accueil en horaires élargis « atypiques »** - Afin de répondre aux besoins des familles, un accueil en horaires atypiques est proposé dans deux structures petite enfance communautaires situées à Quimper : l'Arche de Noé et la Maison de la Petite Enfance, cela représente un coût pour la collectivité estimé à 189 848 €. Une prise en charge de cette dépense à hauteur de 80 % a été sollicitée auprès de la CAF, soit un montant de 151 878 € ;
- **places d'urgence mises en place dans les structures petite enfance communautaires** – 27 places d'accueil sur l'ensemble des établissements sont réservées à des familles confrontées à des situations d'urgence. Pour chaque place, la CAF verse une aide de 3 100 €, soit une aide totale de 83 700 € sollicitée.

Demandes relatives à l'investissement :

- **réalisation de travaux d'aménagement du jardin de la crèche de Briec** - Ce projet de rénovation est nécessaire pour sécuriser l'espace et le mettre aux normes, conformément aux recommandations du Département. Les travaux sont programmés à partir de septembre 2025. Une prise en charge du coût des travaux a été sollicitée auprès de la CAF à hauteur de 80 %, soit 29 266 € ;
- **réalisation de travaux d'étanchéité du pôle enfance à Quimper comprenant le Relais Petite Enfance et la halte-garderie de Kermoisan** - La toiture bâtiment n'est plus suffisamment étanche et des fuites d'eaux ont été constatées. Des travaux d'étanchéité du toit plat ont été menés en 2024 mais n'ont pas suffi à stopper les fuites. Afin de garantir la qualité d'accueil des enfants et la salubrité du bâtiment, il convient de procéder à la réfection du zinc de la toiture. Les travaux sont programmés sur les périodes d'été 2025 et 2026, pour un montant de 24 620 € HT. Une prise en charge de cette dépense à hauteur de 80 % a été sollicitée auprès de la CAF, soit un montant de 19 696 €.

Dispositif Informer Détecter Accompagner (IDA) :

- Le dispositif IDA est une démarche initiée par le CAF en 2019 qui vise à renforcer le conseil et l'accompagnement auprès des Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE). En outre, les signes de fragilité sont identifiés et un plan d'actions est mis en place pour les limiter. Éligible à ce dispositif, la collectivité bénéficie d'une subvention de 49 000 € versée en 2025 au titre de l'année 2024.

Projet de relogement de la crèche l'Arche de Noé :

- Le relogement de la crèche l'Arche de Noé, comprenant un accueil collectif (38 places) et un accueil familial (44 places), constitue une priorité du mandat. La notification du marché de maîtrise d'œuvre interviendra fin 2025. La livraison de la nouvelle crèche sur le site de Roz Maria est prévue en 2028. La collectivité a d'ores et déjà sollicité la CAF pour l'accompagner dans ce projet pour un montant total de 731 200 € :

- 520 000 € dans le cadre du Plan d'Investissement pour l'Accueil des Jeunes Enfants pour l'accueil collectif avec 42 places (augmentation de la capacité indispensable pour bénéficier de l'aide) ;
- 211 200 € dans le cadre du Fonds de Modernisation des Etablissements pour l'accueil familial.

La CAF est évidemment associée au projet. D'autres demandes de subvention sont prévues notamment auprès de l'Etat, de la Région et du Département.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la présidente à poursuivre les démarches permettant d'obtenir le soutien financier de la CAF pour l'ensemble de ces projets.